



Le + syndical

# La Lettre de la SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Site web : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi) / mail : [cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr)  
bureau syndical : 6 bd du Général Leclerc 92115 CLICHY

Numéro 148 – 16 décembre 2011

\* **la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC, SUD Groupe GFI, la CGT et FO**

\*\* **COPILRPS** : comité de pilotage sur les **risques psychosociaux** (6 réunions ont eu lieu depuis janvier 2011)

\*\*\* **Psya** : Cabinet spécialisé dans le domaine des risques psychosociaux, choisi sur appel d'offres par les membres du COPILRPS en mai 2011 et dont la déontologie professionnelle garantit l'anonymat et la confidentialité des données qui lui sont transmises (questionnaires en ligne, entretiens individuels ou collectifs...).

*Toute l'équipe*

**CFE-CGC**

du

**Groupe Gfi**

*vous souhaite une*

*excellente fin*

*d'année !*



## « Parce que VOUS le valez bien... »

Depuis plusieurs mois, les Organisations Syndicales signataires\* de l'accord d'entreprise sur la prévention des **risques psychosociaux**, réunies dans le **COPILRPS\*\*** avec des membres des CHSCT, le « **Monsieur RPS** » du Groupe Gfi (désigné par la direction) et un représentant du **Cabinet spécialisé Psya\*\*\***, attendaient avec impatience ce moment ...

**...ce moment où VOUS, les 6000 salariés du Groupe Gfi en France, allez enfin prendre la parole !**

Et par quel miracle 6000 salariés peuvent-ils donc prendre la parole à l'invitation de leurs représentants élus ?

Tout simplement grâce à la **magie d'un questionnaire normalisé** (fondé sur une méthode scientifique et reconnue) intitulé :

**« Enquête sur la qualité de vie au travail »,**

et dont l'accès sécurisé et en ligne vous sera fourni individuellement via un **e-mail émanant directement du Cabinet Psya, le jeudi 5 janvier 2012 !**

L'état des lieux qui sera dressé sur la base de l'analyse statistique des questionnaires reçus par **Psya**, complété par des entretiens « anonymés » avec des salariés représentatifs de certaines situations, aboutira à l'élaboration de mesures concrètes d'amélioration des conditions générales de travail (au plan organisationnel, relationnel, matériel etc ..).

**Le succès de l'opération est entre vos mains !**

Alors, vous qui avez répondu « présent ! » quand la direction vous a sollicité pour donner votre sang, courir les 20km de Paris, porter des colis alimentaires et des jouets aux « Restos du Cœur », faire don de vos tickets restaurant 2011 à la Croix Rouge, vous qui ne portez plus que des chemises oranges et des chaussettes grises (ou le contraire) pour afficher votre adhésion aux valeurs du Groupe : nous vous disons **BRAVO !** Vous avez eu raison d'agir ainsi ! **Vous avez fait beaucoup pour les autres !**

**Il est temps, maintenant, de faire aussi quelque chose...pour Vous « parce que Vous le valez bien ... »**

En répondant avec spontanéité au questionnaire que vos représentants élus vous soumettent, vous apporterez votre contribution concrète à l'amélioration de **VOS** conditions de travail : n'hésitez pas ! **Répondez massivement !**

Ce n'est pas obligatoire, mais si vous avez aussi des idées à proposer, elles seront les bienvenues (question libre en fin de questionnaire) .....

**L'équipe CFE-CGC**

## **Télétravail : la CFE-CGC est signataire de l'accord d'entreprise !**

Enfin, c'est fait !

Le 9 décembre 2011 la CFE-CGC et SUD Groupe GFI ont signé avec la direction, un accord visant à **définir les conditions de recours et de mise en œuvre du télétravail à titre régulier**.

Le développement considérable des nouvelles technologies de l'information et de la communication ont notamment permis cette avancée, qui est **accessible à chaque salarié de Gfi qui en ferait la demande et sous réserve, évidemment que les tâches professionnelles dont il a la charge ne présentent pas d'obstacles insurmontables à être réalisées à partir de son domicile privé**.

Afin que le « télétravailleur » conserve un lien social avec son environnement professionnel, **la durée de télétravail a été limitée à un maximum 8J par mois, selon une répartition à définir par le salarié et son manager, selon un rythme hebdomadaire, mensuel etc....**

La CFE-CGC est convaincue que cette opportunité était à saisir, dans l'intérêt de tous les salariés : elle a donc pris ses responsabilités en signant aujourd'hui le présent accord, après une longue et difficile négociation avec la direction !

L'avenir dira si nous avons eu raison d'agir ainsi et si cette nouvelle façon de travailler recueillera auprès de ceux qui souhaiteront la mettre en œuvre, le succès que nous en espérons !

**Prenez contact avec nos représentants : ils assurent le service « après-vente » de l'accord et vous apporteront les informations et conseils nécessaires pour que votre manager valide « sans barguigner » votre demande de télétravail !**

## **Egalité professionnelle Hommes / Femmes : la CFE-CGC ne signera pas l'accord d'entreprise !**

La CFE-CGC refuse de valider un **texte insuffisamment abouti** qui prend mal en charge la complexité des situations de terrain. N'oublions pas que le groupe Gfi est le résultat de **chocs plus ou moins violents entre des populations diverses aux statuts distincts**, et issues de sociétés extérieures acquises à un rythme très rapide !

De plus, à l'heure où un texte de méthodologie vient d'être signé au niveau de la branche SYNTEC, **les carences du projet proposé par Gfi n'en sont que plus criantes !**

La CFE-CGC considère qu'il est urgent de ne surtout pas clôre le dossier de l'égalité professionnelle Hommes/Femmes, mais au contraire de prolonger la réflexion autour de la table des négociations tout au long de 2012 et de profiter du délai supplémentaire pour obtenir le **" Label Egalité " prôné par l'AFNOR et évalué périodiquement par une autorité indépendante**.

Ce label renforcerait l'image interne mais également externe du Groupe Gfi et, pour le plus grand bien de toutes les parties prenantes, contribuerait à accroître son attractivité...

à suivre !

## **Et la Santé, alors ?...le suspense continue ...** (suite de nos lettres n°145, 146 et 147 de septembre, octobre et novembre 2011)

Au jour où nous écrivons ces lignes (16 décembre), nous ne savons toujours pas si la direction parviendra à dissuader l'assureur (REUNICA) de répercuter, comme il en a exprimé l'intention, le doublement de la TSCA sur les cotisations (Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance qui passe de 3,5% à 7%)  
**Conséquence : les 6000 salariés de l'UES ne savent toujours pas en cette fin d'année 2011, à quelle « sauce » leurs « cotisation mutuelle » sera cuisinée à partir de janvier 2012 !**

Sur la base du salaire annuel moyen constaté en 2010 dans l'UES à savoir : 39K€, la cotisation annuelle pour la mutuelle représente actuellement environ **1081€** (dont 476€ à la charge du salarié et 605€ à la charge de l'entreprise). **Une augmentation de 3,5% de la cotisation correspondrait à 38€ annuels au total par salarié...**

La direction trouvera-t-elle les bons arguments pour convaincre l'assureur de ne pas procéder à la moindre augmentation des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ? Dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, nous en formulons l'espoir ....

### **La balle est dans le camp de la direction !**

La CFE-CGC qui a tiré le signal d'alarme depuis septembre 2011, maintient sa position : **hors de question que les salariés supportent la moindre hausse de leur cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2012**, puisqu'un **blocage des taux a été clairement acté jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013**, à l'occasion du changement d'assureur intervenu....le 1<sup>er</sup> janvier 2011 !

Nous mettrons en ligne sur notre **site WEB externe à GFI : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)**, toutes les informations relatives à ce dossier crucial !



Visitez notre site : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi) ,  
inscrivez vous, et recevez notre newsletter !  
**Contactez vos délégués syndicaux et représentant de la section syndicale CFE-CGC :**

**Alina TORTOCHAUT**  
Délégué Syndical Central UES GFI  
06 83 09 41 92 / 01 41 27 09 55

**Olivier YERLE** (Progiciels) : 06 70 76 38 06  
**Pierre ROI** (IP) : 06 76 72 21 54

**Mireille DE-VOLDER** (Méditerranée) :  
06 77 09 45 41

**Benoît WENK** (EST) : 06 61 13 11 93

**Alain GUILLOU** (Sud-Ouest) : 06 84 95 36 59

**Ghislaine LAGARDE** (IDF) : 06 85 16 02 28

**François LECLUSE** (Rhône-Alpes) :  
07 80 02 68 59

**Michaela ALEXANDRESCU** (ADELIOR):  
06 89 64 39 93